



COMMUNE DE ORSCHWIHR

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2023**

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2023

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2023.

POINT 2 – LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

- DECIDE à l'unanimité le maintien des montant des tarifs et conditions de mise à disposition de 2022,
- VALIDE à l'unanimité les nouvelles demandes de mise à disposition.

POINT 3 – VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2023

VOTE à l'unanimité des subventions de fonctionnement pour un montant de 2 070 € + 220 000 € pour le SIVOM ORZELL.

POINT 4 – IMPOTS DIRECTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2023

- DECIDE à l'unanimité de fixer le taux des impôts à l'identique des années précédentes.

POINT 5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 352 197,58 euros comme suit :

- au compte 1068 en investissement : 177 197,58 €
- au compte 002 en fonctionnement : 175 000,00 €

POINT 6 – BUDGET PRIMITIF 2023

- Communication du montant des indemnités perçues par les élus en 2022 ;
- VOTE à l'unanimité le taux de fongibilités des crédits à 5 % des deux sections ;
- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 pour 942 030,00 € en section de fonctionnement et pour 466 867,28 € en section d'investissement.

**POINT 7 – ACTUALISATION DU PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DES
KRAUTLAENDER**

APPROUVE à l'unanimité le montant actualisé de la participation.



COMMUNE DE ORSCHWIHR

POINT 8 – DEMANDE DE REVISION DE FERMAGE POUR L'ANNEE 2022

DECIDE de baisser le fermage de 3000 kG à 2500 KG pour l'année 2022 et PROPOSE de revoir les conditions des baux.

POINT 9 – APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE REGION DE COLMAR AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

APPROUVE à l'unanimité le contrat de territoire avec la C.E.A.

POINT 10 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 24 février 2023.

POINT 11 – DIVERS – HORS DELIBERATION

Informations diverses données par le Maire aux Conseillers municipaux

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 h 15.

Orschwihr, le 12 avril 2023

Le Maire :
Marie-Josée STAENDER



Publié sur le site internet de la commune le : 12 avril 2023
Affiché le : 12 avril 2023